

Les établissements de santé ont réalisé, en 2014, 15,3 millions de journées en hospitalisation à temps partiel en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), en psychiatrie et en moyen séjour, pour un total d'environ 73 000 places. À ces prises en charge, il faut ajouter 12 millions de séances de chimiothérapie, radiothérapie et dialyse ainsi que des séjours en hospitalisation à domicile.

Les alternatives à l'hospitalisation complète

La fermeture de lits d'hospitalisation complète traduit, avec un léger décalage dans le temps, la transformation des modes de prise en charge intervenue progressivement depuis la seconde moitié des années 1980, en France comme à l'étranger. Cette transformation a été rendue possible par des innovations de technologies médicales et médicamenteuses (notamment en anesthésie). Ces innovations ont permis d'accroître progressivement le nombre de procédures (interventions chirurgicales, explorations endoscopiques, etc.) effectuées en toute sécurité en dehors du cadre traditionnel de l'hospitalisation. La loi hospitalière du 31 juillet 1991 consacre cette évolution en prévoyant explicitement la création de structures de soins alternatives à l'hospitalisation complète. Ces alternatives comprennent les activités de soins dispensées par les structures d'hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit, y compris en psychiatrie, et les structures pratiquant l'anesthésie, la chirurgie ou la médecine ambulatoires (voir la fiche « L'activité en hospitalisation complète et partielle »). En 2014, 45 % des journées d'hospitalisation partielle sont réalisées en court séjour, dont la moitié en médecine, un tiers en psychiatrie et 22 % en soins de suite et de réadaptation (SSR) [tableau 1]. L'hospitalisation partielle continue de progresser en court séjour et en SSR, respectivement +2,4 % et +3,4 % de 2012 à 2013, +3,7 % et +7,3 % de 2013 à 2014. Les structures d'hospitalisation à domicile (voir les fiches correspondantes) assurent également des prises en charge

intermédiaires entre l'établissement de santé et la médecine de ville.

Les séances

Par ailleurs, on comptabilise, en France métropolitaine et dans les DROM, des traitements et des cures ambulatoires, en particulier 2,3 millions de séances de chimiothérapie, 6,2 millions de séances de dialyse et 3,8 millions de radiothérapie (tableau 2). La grande majorité (96 %) des séances de radiothérapie sont réalisées en ambulatoire, principalement dans les cliniques privées. Le secteur public occupe, quant à lui, une place prépondérante dans l'activité de chimiothérapie et réalise 50 % des séances. Les 21 centres de lutte contre le cancer (CLCC) prennent également en charge une partie importante de l'activité de radiothérapie et de chimiothérapie. Ces établissements ont réalisé 13 % des séances de chimiothérapie et 21 % des séances de radiothérapie ambulatoires. Enfin, environ 500 000 personnes ont été transfusées (données Établissement français du sang). Les autres traitements et cures ambulatoires sont notamment réalisés par du personnel non médical. Ils concernent essentiellement les prises en charge en psychiatrie (psychologues, infirmières, etc.) et en réadaptation fonctionnelle (kinésithérapie, etc.).

Les consultations mémoire

À la suite du plan Alzheimer 2008-2012, 595 entités déclarent disposer, en 2014, d'une consultation mémoire dans le cadre de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies

Tableau 1 Activité et capacités pour les alternatives à l'hospitalisation complète en 2014

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	Journées/séjours en milliers *	Nombre de places	Journées/séjours en milliers *	Nombre de places	Journées/séjours en milliers *	Nombre de places	Journées/séjours en milliers *	Nombre de places
Hospitalisation partielle en MCO, dont :								
médecine	1 987	10 301	337	1 854	1 774	2 122	4 099	14 277
chirurgie	657	4 756	212	1 465	1 606	10 113	2 475	16 334
gynéco-obstétrique	224	1 034	13	86	50	257	287	1 377
Total	2 868	16 091	563	3 405	3 430	12 492	6 861	31 988
Hospitalisation de jour ou de nuit en psychiatrie**	3 714	22 549	953	5 279	395	1 417	5 062	29 245
Hospitalisation partielle en soins de suite et de réadaptation	865	3 017	1 363	4 709	1 174	3 577	3 402	11 303
Total	7 447	41 657	2 880	13 393	4 998	17 486	15 325	72 536
Hospitalisation à domicile (HAD)***	54	4 048	105	8 422	15	1 949	174	14 419

* On parle de séjours en hospitalisation à domicile et de journées pour les autres disciplines.

** Le nombre de journées est exprimé en équivalent-journée où une demi-journée compte pour 0,5.

*** L'activité d'HAD est celle des disciplines de médecine, chirurgie, obstétrique et soins de suite et de réadaptation, i.e. hors psychiatrie. Le terme « places » reflète ici le nombre de patients pouvant être pris en charge en même temps par les structures proposant de l'HAD.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > ATIH, PMSI-MCO et PMSI-SSR 2014, traitements DREES, pour l'activité de court séjour et de SSR ; PMSI-HAD 2014, traitements DREES pour l'activité d'HAD ; SAE 2014 traitements DREES pour la capacité et l'activité de psychiatrie.

Tableau 2 Nombre de séances en 2014 selon le statut de l'établissement

Séances	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif, dont CLCC	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Chimiothérapie*				
Nombre de venues de chimiothérapie ambulatoire	1 143 246	460 281	682 002	2 285 529
Radiothérapie**				
Nombre de séances sur malades ambulatoires	932 693	958 214	1 839 960	3 730 867
Nombre de séances sur malades hospitalisés	20 976	18 523	38 179	77 678
Nombre total de séances	953 669	976 737	1 878 139	3 808 545
Dialyse				
Nombre de séances	1 576 914	2 298 599	2 360 108	6 235 621
Nombre total de séances	3 673 829	3 735 617	4 920 249	12 329 695

* Ne sont pas comptabilisées les préparations de chimiothérapies délivrées.

** La diminution observée en 2014 est liée à la modification du recueil de l'information.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.

apparentées en France métropolitaine et dans les DROM (tableau 3). Il s'agit dans 87 % des cas d'établissements publics (dont 70 % de centres hospitaliers et 12 % de CHR), d'établissements privés à but non lucratif dans 8 % des cas et d'établissements privés à but lucratif dans 5 % des cas. Ces consultations ont accueilli 253 000 patients différents au cours de l'année 2014, dont 50 % de nouveaux patients. Il s'agit de consultations labellisées pour 89 % d'entre eux. Des groupes de paroles aux aidants ont été mis en place par 222 unités.

La prise en charge de la douleur chronique

255 entités sont identifiées comme structures de traitement de la douleur chronique. Parmi celles-ci, 248 ont décrit leur activité de consultation dans

l'enquête SAE. En 2014, 155 000 patients externes et 33 000 patients internes ont bénéficié de consultations médicales. Ces patients ont bénéficié au total de 450 000 consultations réalisées par un médecin, 97 000 consultations réalisées par un psychologue et de 160 000 actes infirmiers.

Les urgences

En France métropolitaine et dans les DROM, les urgences ont recensé 19,7 millions de passages en 2014. Celles-ci, ainsi que d'autres formes de prises en charge ambulatoires à l'hôpital (en particulier la psychiatrie), font l'objet de fiches spécifiques (voir les parties *Les « autres » disciplines hospitalières* et *Quelques aspects spécifiques de l'activité hospitalière*). ■

Champ

Activités alternatives à l'hospitalisation à temps complet ayant fonctionné en 2014 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), sauf pour l'hospitalisation à domicile qui ne comporte pas le SSA. Les consultations externes déclarées par les établissements publics de santé ne sont pas comptabilisées.

Définitions

- **Alternatives à l'hospitalisation** : elles ont « pour objet d'éviter une hospitalisation à temps complet ou d'en diminuer la durée. Les prestations ainsi dispensées se distinguent de celles qui sont délivrées lors de consultations ou de visites à domicile » (article R6121-4 du Code de la santé publique).
- **Chimiothérapie** : elle consiste en l'usage de certaines substances chimiques pour traiter une maladie. De nos jours, le terme « chimiothérapie » est principalement utilisé pour désigner certains traitements contre le cancer.
- **Radiothérapie** : ce traitement consiste à utiliser des radiations ionisantes pour détruire les cellules cancéreuses. La radiothérapie ne concerne pas uniquement le cancer mais, dans la pratique, son utilisation pour des affections non cancéreuses est faible.
- **Le nombre de passages aux urgences** pour l'année inclut l'ensemble des arrivées quels que soient les modes d'arrivée et de sortie.

- **Les centres de lutte contre le cancer (CLCC)** : ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement, et sont spécialisés en cancérologie. 21 établissements sont dénombrés sur le territoire métropolitain.

Pour en savoir plus

- Baubeau D., Carrasco V., Mermilliod C., 2005, « L'activité de radiothérapie en 2002 », *Études et Résultats*, n° 387, DREES, mars.
- Baubeau D., Trigano L., 2004, « La prise en charge de l'insuffisance rénale chronique », *Études et Résultats*, n° 327, DREES, juillet.

Sources

La Statistique annuelle des établissements (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (entrées et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). Le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), mis en place par la DGOS et l'ATIH, fournit une description médico-économique de l'activité hospitalière des établissements de santé depuis 1997 pour chaque séjour réalisé.

Tableau 3 Répartition des consultations mémoire selon le statut de l'établissement en 2014

Séances	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Nombre d'entités ayant une consultation mémoire, dont :	515	48	32	595
entités ayant une consultation mémoire labellisée	383	34	12	429
File active, dont :	226 505	16 706	9 341	252 552
nouveaux patients	113 449	8 294	4 846	126 589
Groupes de parole destinés aux aidants	193	16	13	222

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.